



DGA

Un grand pas pour la défense des agents dans le cadre de leurs missions !

Force Ouvrière FO à l'occasion de sa bilatérale du 10 février dernier avec le DGA/DRH, avait fait remonter la question de l'**assurance personnelle des véhicules de service** prise par les agents dans le cadre des liaisons domicile-travail.

Cela concernait de nombreux agents du service de la qualité, mais aussi de la direction technique.

Dans le cadre de cette bilatérale, la DGA avait écrit à l'EMA (Etat-Major des Armées) concernant l'instruction ministérielle (IM) n° 2000, qui contrevenait au principe de « l'Etat propre assureur ».

L'EMA vient de répondre à cette sollicitation en indiquant, d'une part, qu'il **n'est pas exigé des agents de souscrire une assurance spécifique** et, d'autre part, qu'un groupe de travail allait être mis en place pour la mise à jour de cette IM 2000.

FO se félicite d'avoir porté ce dossier au niveau national et d'avoir été entendue par la DGA/DRH !

FO est aux côtés des agents de la DGA pour les accompagner dans toutes leurs revendications.

Le 17 mars 2021

